

<http://ugtg.org/spip.php?article1981>



Article paru au Bulletin du Comité international contre la répression à propos du procès de Jocelyn LEBORGNE sur les



tests ADN

Date de mise en ligne jeudi 30 mai 2013

- Actualité -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Le bureau du Cidr a décidé, au mois de mars, de répondre à l'invitation lancée par l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) à l'occasion d'un nouveau procès intenté à l'un de ses dirigeants, Jocelyn Leborgne. Ce dernier, déjà condamné pour avoir inscrit sur un mur à l'occasion des élections prud'homales « Votez UGTG », passait au tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre, le 2 mai 2013, pour refus de se soumettre à un test ADN suite à cette même affaire. Ceci dans un contexte où 77 militants, principalement de l'UGTG, ont été confrontés à la justice pour la seule année 2012. C'est pourquoi nous estimons justifié de dire que nous assistons en Guadeloupe, particulièrement, à la marche à la criminalisation de l'action syndicale, criminalisation que l'on voit se développer également dans l'hexagone.

Le secrétaire du Cidr s'est donc rendu en Guadeloupe, cité comme témoin par les avocats de la défense de Jocelyn Leborgne. L'intention de l'UGTG, soutenue par notre comité, étant de faire de ce procès un moment de la mobilisation des organisations syndicales et des salariés de Guadeloupe, de lui donner un retentissement le plus large possible à l'extérieur de la Guadeloupe.

Le jour de notre arrivée, Eli Domota, secrétaire général de l'UGTG et porte-parole du LKP a été interviewé en direct (actualités de 19 heures) avec le secrétaire du Cidr sur la principale chaîne privée afin d'expliquer la situation. Nous avons pu nous rendre compte le lendemain - à l'occasion de la manifestation du 1er mai - que nombre de salariés avaient regardé cette émission. Dans son discours du 1er mai, Eli Domota a appelé les manifestants à se rendre, le lendemain, 2 mai, à 14 heures, au procès de Jocelyn Leborgne. Disons-le tout de suite, son appel a été entendu.

Le 2 mai, le secrétaire du Cidr a donné une interview en direct, une heure avant l'ouverture du procès, à la radio publique - émission également très suivie

Dès 14 heures, le 2 mai, plusieurs centaines de militants se sont réunis à l'ouverture du procès, plusieurs centaines à l'intérieur du tribunal, et encore davantage à l'extérieur, faute de place. Les secrétaires de l'UGTG, de l'UD Force Ouvrière et de l'UD CGTG ainsi qu'un historien guadeloupéen, Raymond Gama, ont pris la parole pour dénoncer la criminalisation de l'action syndicale et particulièrement l'épée de Damoclès que constituent les tests ADN - procédure parfaitement arbitraire - comme nous l'avons démontré à plusieurs reprises dans les colonnes de notre bulletin. Les avocats de Jocelyn Leborgne ont plaidé avec talent et demandé la relaxe de ce dernier. La décision mise en délibéré devrait être rendue le 23 mai 2013, le procureur ayant demandé un mois de prison avec sursis à l'encontre de Jocelyn Leborgne.

A l'issue du procès, sur la place, devant le tribunal de Pointe-à-Pitre, une masse imposante de travailleurs, de syndicalistes, de citoyens, a participé à un meeting public à 18 heures, soit quatre heures après l'entrée dans le tribunal. Ajoutons que les médias de Guadeloupe étaient présents et que le principal quotidien de Guadeloupe a rendu compte dans des termes corrects des événements. Lors de ce meeting, les témoins de la défense ont pris la parole.

A titre personnel, j'ai participé également à une activité du LKP à Port-Louis la veille de mon départ, activité de soutien à des agriculteurs victimes de la spoliation de leur terre par les grands propriétaires

terriens (Bekés).

Au cours de ce bref séjour, j'ai eu bien sûr l'occasion de m'entretenir avec notre ami Eli Domota, ainsi qu'avec de nombreux responsables et militants de l'UGTG, mais également avec d'autres responsables syndicaux.

Je dois souligner le caractère chaleureux et fraternel de l'équipe de l'UGTG autour d'Eli Domota. J'estime nécessaire de remercier Eli et ses camarades de l'énorme travail réalisé et du succès de ce que nous avons accompli.

Eli Domota a annoncé qu'à chaque procès contre un militant syndical, la mobilisation serait au rendez-vous. Le mandat confié par le bureau du Cidr a été accompli et la solidarité internationaliste face à la répression antisyndicale a trouvé à s'incarner une nouvelle fois - de façon concrète et pratique - loin des déclarations trop souvent sans lendemain.

Avec Eli Domota, nous avons décidé - compte tenu de la poursuite de la répression antisyndicale - de proposer dès mon retour au bureau du Cidr de nous adresser une nouvelle fois à Mme le ministre de la Justice, Mme Christiane Taubira. Réuni le 7 mai, le bureau a retenu cette proposition et une demande urgente d'entrevue avec le ministre a été formulée. Nous estimons qu'il est plus que temps de mettre un terme à une situation inacceptable.

En guise de conclusion provisoire, je voudrais remercier les membres du Cidr, les abonnés au bulletin, les militants et responsables syndicaux qui soutiennent l'action générale de notre comité et qui ont aidé encore récemment à la libération du syndicaliste russe Ourussov, et contribué financièrement au voyage en Guadeloupe. Sans eux, la réalisation matérielle de cette mission eut été impossible. Ne pas céder à la « raison d'Etat » comme aimait à le rappeler le président fondateur du Cidr Maître Yves Dechezelles nécessite de disposer des moyens matériels assurant notre complète indépendance. C'est parce que la répression anti-syndicale continue que nous continuons à compter sur vous.

Gérard Bauvert, secrétaire du Cidr

14 mai 2013